

Compte rendu de Conseil Communautaire du 19 septembre 2016

Présents

BEAUMONT SUR GROSNE	Monsieur Jean-Pierre BONNOT
BOYER	Monsieur Jean-Paul BONTEMPS
BRESSE SUR GROSNE	Monsieur Marc MONNOT
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE
LA CHAPELLE DE BRAGNY	Madame Elisabeth CHEVAU
GIGNY SUR SAONE	Monsieur Marc GAUTHIER
JUGY	Monsieur Fabien BRUSSON
LAIVES	Monsieur Jean-Claude BECOUSSE
	Madame Virginie PROST
MANCEY	Madame Christine BOURGEON
MONTCEAUX-RAGNY	Monsieur Christian DUGUE
NANTON	Madame Véronique DAUBY
SAINT AMBREUIL	Madame Suzanne D'ALESSIO
SAINT CYR	Monsieur Christian PROTET
	Madame Martine PERRAT
SENNECEY LE GRAND	Madame Maud MAGNIEN
	Monsieur André SOUTON
	Madame Patricia BROUZET
	Monsieur Estéban LOPEZ
VERS	Monsieur Jean-Marc GAUDILLER

Excusés :

BOYER	Monsieur Jacques HUMBERT (pouvoir Jean-Paul BONTEMPS)
ETRIGNY	Monsieur Nicolas FOURNIER (pouvoir Fabien BRUSSON)
LALHEUE	Monsieur Christian CRETIN (pouvoir Christine BOURGEON)
SENNECEY LE GRAND	Monsieur Jean BOURDAILLET (pouvoir Jean-Marc GAUDILLER)
	Monsieur Alan DIETRE (pouvoir Maud MAGNIEN)
	Monsieur Pierre GAUDILLIERE (pouvoir André SOUTON)
	Madame Edith LUSSIAUD
	Madame Nathalie DEJAEGUER

La séance est ouverte à 20h00.

Le Président remercie les délégués de leur présence.

Sont désignés comme secrétaires de séance :

Madame Suzanne D'ALESSIO et Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE

Le Président demande aux délégués que le compte rendu du dernier conseil du 13 septembre 2016 soit adopté lors du prochain Conseil Communautaire afin de leur laisser le temps d'en prendre connaissance ; le Conseil accepte

I. ACTION SOCIALE

1) Enfance Jeunesse

- a. Prise de décision sur le mode de gestion de notre politique Espace Enfance Jeunesse à compter du 01 janvier 2017.

Le Président rappelle au Conseil que le marché de services qui lie la Communauté de Communes et l'IFAC pour la gestion de l'espace enfance jeunesse arrive à échéance au 31 décembre 2016 et que la commission des affaires sociales, après réflexion, propose de passer, désormais par une régie directe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il donne la parole à Suzanne D'ALESSIO qui rappelle la situation et surtout les relations entre la Communauté de Communes et l'IFAC qui posent certaines difficultés pour optimiser le fonctionnement.

Le débat étant ouvert, les Conseillers Communautaires sont appelés à se prononcer sur le futur mode de gestion de cette structure à compter de janvier 2017.

Véronique DAUBY, Déléguée pour la commune de Nanton, intervient pour demander pourquoi la commission des affaires sociales n'a pas tiré la sonnette d'alarme avant et exigé des explications à l'IFAC, sur l'accueil des enfants de 2 ans ½ par exemple, et sur les comptes, bilans et dépenses qui n'ont pas été présentés régulièrement.

Suzanne D'ALESSIO, Vice-Présidente, précise que des comptes ont été demandés au Directeur de l'IFAC, et que celui-ci répond en submergeant les élus de tableaux, de données et de chiffres divers et variés.

Véronique DAUBY fait également part de ses attentes puisqu'elle aurait aimé qu'un bilan des activités des 2 établissements, fonctionnant déjà en régie, soit communiqué aux délégués pour pouvoir se donner une idée des gains financiers éventuels.

Martine PERRAT, Déléguée pour la commune de Saint-Cyr et Présidente du SIVOS, donne alors lecture du compte rendu du commissaire aux comptes précisant les bénéfices réalisés par le SIVOS durant les 8 premiers mois de fonctionnement en régie.

Christian DUGUE, Délégué pour la Commune de Montceaux-Ragny, indique également qu'il aurait souhaité pouvoir disposer d'un budget prévisionnel du fonctionnement en régie sur cette structure enfance jeunesse et demande quelles dispositions seraient prises si l'un des membres du personnel de l'IFAC qui devra être recruté par la Communauté de Communes, était responsable d'un reproche grave fait à l'IFAC ;

Christine BOURGEON, Déléguée pour la Commune de Mancey, informe qu'elle partage le même avis que Christian DUGUE et Véronique DAUBY et précise qu'elle aurait souhaité plus de visibilité sur les prévisions budgétaires de ce fonctionnement en régie.

Jean-Claude BECOUSSE, Président, informe qu'il n'est pas possible d'établir un budget prévisionnel sur le fonctionnement en régie d'une telle structure puisque ce dernier reste très aléatoire en fonction des saisons, des activités, du nombre d'animateurs, d'enfants et de l'extension du périmètre, mais qu'il est clair que des économies peuvent être faites grâce à une comptabilité analytique très poussée, un suivi permanent des dépenses et recettes, ainsi qu'une mutualisation des services enfances jeunesse et petite enfance.

Jean-Claude BECOUSSE précise que si un budget prévisionnel est présenté et qu'en fin d'année le compte administratif n'est pas en adéquation avec ce prévisionnel, ils seraient les premiers à lui reprocher.

Afin de satisfaire le souhait des Conseillers Communautaires, le Président propose au Conseil de s'exprimer par le biais d'un vote à bulletin secret compte tenu du fait que la séance est ouverte au public et qu'un des membres de l'IFAC est présent dans l'hémicycle.

Après acceptation, le vote se déroule ainsi, le dépouillement opéré par deux conseillers communautaires donne le résultat suivant sur la question posée :

OUI (pour le passage en régie directe) NON (pour maintenir le système de gestion par un prestataire)

21 bulletins OUI (pour le passage en régie directe)

4 bulletins NON (pour maintenir le système par le biais d'un prestataire)

1 abstention.

Au regard de ce résultat, la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » gèrera donc, en direct, l'espace Enfance Jeunesse de Sennecey-le-Grand à compter du 1^{er} janvier 2017 et aura la charge de gérer, également, cette politique en régie directe sur les 6 communes du territoire « Entre Grosne et Mont-St-Vincent » qui viendront rejoindre notre EPCI dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale à cette même date.

2) *Petite enfance et enfance jeunesse – Evolution des compétences dans le domaine scolaire et périscolaire*

Il apparaît nécessaire que notre EPCI se dote d'un coordonnateur afin que le fonctionnement de nos structures petite enfance et enfance jeunesse soit optimal.

Il serait judicieux que ce coordonnateur soit recruté à compter du 1^{er} novembre 2016.

Ainsi il est donné quitus au Président d'accomplir toutes les démarches en vue de ce recrutement.

Une commission de réflexion est donc créée en l'occurrence la commission des Affaires Sociales et Madame PEPE du territoire « Entre Grosne et Mont-St-Vincent ».

Lors d'un prochain Conseil Communautaire le tableau des effectifs de notre EPCI sera modifié en conséquence.

La séance est levée à 21h20